

COMMUNES EXPRESS

TERCIS-LES-BAINS
Election municipale. La liste Tercis proche de vous, menée par Hikmat Chahine, tiendra une réunion publique jeudi 27 février, et non le 17, comme annoncé par erreur dans le journal de jeudi. Le rendez-vous est donné à la salle de la Capranie, à 19 heures.

SAINT-PAUL-LÈS-DAX
Conseil municipal. Le Conseil municipal se réunira lundi 17 février, à 19 heures. 33 délibérations figurent à l'ordre du jour, dont le lance-

ment de la procédure de consultation pour l'attribution de la concession d'aménagement des terrains Laborde.

Election municipale. La liste Saint-Paul ensemble & autrement, conduite par Julien Bazus, présentera et distribuera son programme complet ce lundi 17 février, à 20 heures, à la salle Félix Arnau-din.

Election municipale. Jean Pétrou présentera sa liste. Unis pour agir, mercredi 19 février, à 19 h 30, dans la salle Félix-Arnaudin.

CULTE

PAROISSE LE BON PASTEUR
Aujourd'hui. Messe à 18 heures, Saint-Pandelon. **Demain.** Messes à 9 h 30, à Saugnac, puis à 11 heures, Yzosse.

PAROISSE SAINT-PAUL-SAINTE-VINCENT
Aujourd'hui. Messes à 18 heures en la cathédrale; à 18 h 30 en la chapelle de La Pince à Saint-Paul-lès-Dax. **Demain.** Messes à 9 heures, en la chapelle des Dominicaines; à 9 h 15, à Saint-Joseph du Gond; à 9 h 30, à Saint-Paul l'ermite; à 10 h 45, en la

cathédrale; à 11 heures, à Saint-Vincent-de-Xairtes; à 18 heures, en la cathédrale. **En semaine.** Messes à 8 heures en la chapelle des Dominicaines; à 8 h 30 à Saint-Paul l'ermite (mardi et jeudi à l'oratoire); à 18 h 15 en la cathédrale (du lundi au vendredi); à 18 h 30 à Saint-Vincent-de-Xairtes (le mercredi).

CULTE PROTESTANT
 Les cultes ont lieu les premier et troisième dimanches du mois, au temple, 1, boulevard Carnot à Dax; à 10 h 30.

CORRESPONDANTS

Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Candresse, Narrosse, Yzosse

Hubert Raffini
 Tél. 06 75 03 60 16
 sudouest.saintpaul@gmail.com

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Le Berceau s'ouvre à l'apprentissage

Samedi 15 février, de 9 à 13 heures, l'ensemble scolaire privé Vincent-de-Paul, dit Le Berceau, ouvre grand ses portes. L'occasion de présenter ses filières traditionnelles et, surtout, de faire découvrir son ouverture vers l'apprentissage, dès la rentrée prochaine. Itinéraire fleché avec Nathalie Ayroulet, sa directrice.

« **Sud Ouest** » Quelle sera la nouveauté de la rentrée prochaine ?

Nathalie Ayroulet. Nous serons une unité de formation par l'apprentissage, dépendant du Centre de formation d'apprentis (CFA) régional de Bordeaux, géré par l'association pour la promotion de l'apprentissage dans l'enseignement catholique technique (Aspect). C'est-à-dire que nous serons en mesure d'accueillir des apprentis qui alternent des périodes en entreprise et ici, au lycée. Notre établissement préparait à des CAP coiffure, électricité et équipement polyvalent du commerce - fusion des ex-CAP vente - et à des bacs pro tissec (technicien installateur des systèmes en ergétiques et climatiques) et métiers du commerce



Nathalie Ayroulet, la directrice, est arrivée il y a trois ans.

PHOTO H.R.

et de la vente. Il le fera toujours, mais dorénavant, toutes ces formations, plus le bac pro coiffure, qui n'existaient pas, pourront se préparer en apprentissage.

Pourquoi accueillir des apprentis ?

Dans nos formations initiales, un stage en entreprise de huit semaines est obligatoire. Souvent, les employeurs souhaitaient garder les stagiaires plus longtemps.

Mais cela n'était pas possible. Avec l'apprentissage, ce le sera. De plus, les jeunes auront le statut de salarié, seront rémunérés et nous pourrions adapter les formations aux attentes des entreprises.

Reste à trouver des patrons qui souhaitent accueillir des jeunes...

Pour cela, nous comptons sur les entreprises avec lesquelles nous travaillons déjà. Elles savent que nous privilégions l'excellence. Nos enseignants et nos formateurs sont très investis. Preuve en est, c'est vrai quasiment chaque année, mais en particulier l'an dernier, certains de nos élèves ont gagné les concours de MAF (Meilleur apprenti de France), Sidonie Giovenco a été médaillée d'or en coiffure au niveau départemental et au niveau régional et Samanta Da Silva Carvalho, médaillée de bronze en électricité. Et si le succès de nos nouvelles filières est au rendez-vous, nous ferons appel à de nouveaux formateurs et pousserons les murs pour accueillir tout le monde.

Recueilli par Hubert Raffini

ABONNEMENT

SUD OUEST GOURMAND



19€ seulement au lieu de **27€** pour 6 numéros (1 an)

-30%
 Offre valable jusqu'au 31/03/2020

Vos avantages

- ✓ Le tarif de l'abonnement avec une réduction de 30%
- ✓ La livraison gratuite de votre magazine à votre domicile
- ✓ La garantie de votre tarif durant toute la durée de votre abonnement

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à DPO, 23, quai des Queyries CS20001, 33094 Bordeaux Cedex, dpo@sudouest.fr. Offre réservée aux particuliers, valable exclusivement pour tout nouvel abonné (nouveau nom et nouvelle adresse) ou non abonné à Sud Ouest Gourmand depuis plus de 6 mois.

Pour en profiter !

● Complétez et retournez ce bulletin avec votre RIB à **SUD OUEST, Service Relation clients, 23, quai des Queyries, CS 20001, 33094 Bordeaux Cedex.**

Oui, je m'abonne au magazine **Sud Ouest Gourmand** pour 6 numéros au tarif exceptionnel de 19 €.

Je complète le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous et y joins un RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la SAPSO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAPSO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : FR 38 22Z 004758
 Créancier :
 Nom : SAPSO / SUD OUEST
 Adresse : 23, quai des Queyries CS 20001
 Code postal : 33094
 Ville : BORDEAUX CEDEX
 Pays : France
 Paiement : Récurrent/Répétitif

Référence unique du mandat :

Débiteur : Votre nom :
 Votre adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

IBAN :

BIC :

A Signature
 Le

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **Veillez compléter tous les champs du mandat.**
 *Tarif normal pour 6 numéros : 34 €
 **Offre valable jusqu'au 31/12/2018. Le 1er numéro que vous recevrez sera le numéro mis en vente après réception de votre bulletin d'abonnement.